



Les entreprises et leurs salariés peuvent rencontrer Madame Céline MESSAGER, l'assistante sociale attachée au COS Méditerranée. Pour toute demande de RDV (au siège du COS Méditerranée, au sein de l'entreprise ou au domicile des salariés), téléphoner au secrétariat du service social : **04 98 00 03 65**

Assistance sociale

L'assistante de service social du travail, écoute, conseille, soutien, oriente les salariés de l'entreprise en prenant en compte leur situation familiale, sociale et leur environnement professionnel.

Ses champs d'interventions sont très vastes :

- Accès aux droits, soutien administratif, évaluation des dispositifs d'aide existants les mieux adaptés,...
- Rôle d'interface, de médiateur avec les organismes,...
- Budget, médiation des dettes, économies sociale, endettement,...
- Education, relations familiales, deuil, séparation, maternité, médiation familiale...
- Santé, maladie, handicap,...
- Aide à l'accès et au maintien dans le logement, prévention des expulsions,...
- Travail en partenariat avec les associations, le Conseil Général, la CAF, la CPAM,...

L'assistante sociale est soumise au secret professionnel

- Loi L 411-3 du Code de l'Action Sociale et des familles
- Articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code Pénal

Et est également tenue au respect d'une éthique professionnelle inspiré d'un code de déontologie établi par l'ANAS (Association Nationale des Assistants Sociaux) créée en 1945.

Les Aides Personnalisées

PRETS

Prêt social ou prêt personnel social :

Prêt sans intérêt qui sont destinés à apporter un soutien financier en cas de difficultés temporaires mais permettant d'envisager un endettement modeste. L'octroi de ses prêts demande une évaluation de l'assistante sociale et une décision en commission.